

République Française

Département de l'Ariège
Arrondissement de Saint-Girons

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

Réunion du Conseil Municipal du 08 juin 2023 ***(20 h 30)***

Date de convocation : le 02 juin 2023

Procès Verbal

Conseillers Municipaux en exercice : 10

QUORUM : 6

Présents (7) : Mmes BACQUE Manon, ROGALLE RIEU Bernadette et SOUQUET Camille
MM. BOYER Patrick, GALIN Jean-Pierre, GRANIER Lucien et RUELLE Pascal.

Absents représentés (1) : Mme DUPONT Marie-Anne par M. GRANIER Lucien.

Absents excusés (0) :

Absents (2) : MM. MAURETTE Jean-François et RIEU Hervé.

Nombre de votants séance : 8

Autres présents (0) :

Président de séance : M. BOYER Patrick, Maire.

Secrétaire de séance élu : Mme ROGALLE RIEU Bernadette.

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour

- 1/ Adoption du procès-verbal du précédent Conseil Municipal (31 mars 2023)
- 2/ Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité avec le SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn), nommé coordonnateur.
- 3/ Décision sur l'emplacement de l'antenne pour la téléphonie mobile.
- 4/ Point sur le projet "City Park".
- 5/ Centrale : point sur les travaux et information sur les dossiers juridiques.
- 6/ Validation et composition des commissions communales et des comités d'exploitation.
- 7/ Tourisme : accueil et restauration.
- 8/ Questions diverses.

C'est par des mots empreints de beaucoup d'émotion, qu'en tout début de réunion du Conseil Municipal, Monsieur le MAIRE, suite au décès le 09 avril, de Monsieur Christophe HOUDAILLE, Conseiller Municipal, rappelle toute l'implication de Christophe, son travail dans l'équipe municipale et toute son action pour le village.

Monsieur le MAIRE remercie aussi, de tout cœur, les Conseillers Municipaux pour leur soutien et les marques de sympathie témoignés, à lui et sa famille, lors du décès de son père.

1/ Adoption du procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 31 mars 2023

Le projet du procès-verbal de la précédente réunion, qui a été préalablement adressé aux membres du Conseil Municipal et ne soulève aucune question ou remarque, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

2/ Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité avec le SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn), nommé coordonnateur

Monsieur le MAIRE informe le Conseil Municipal que la Commune a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité, ainsi que de services en matière d'efficacité énergétique.

Il rappelle que le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE 09), dans le cadre de contrat supérieur à 36 KVa de puissance, était déjà acheteur en électricité pour le compte de Communes et de Régies ariégeoises, notamment la régie communale du Camping le Couledous, seul contrat éligible de la Commune.

Aujourd'hui le marché de l'électricité, devenu complexe, nécessite un regroupement de consommateurs pour l'achat de l'électricité.

Monsieur le MAIRE propose maintenant d'adhérer avec le SDE 09 comme pilote et avec le SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn, comme coordonnateur), au groupement de commande pour l'achat d'électricité. Ce groupement est constitué de Fédérations et Syndicats départementaux ou intercommunaux de la Zone sud-ouest et centre France (Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Lot, Lozère, Haute-Loire, Haute Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne, ...).

Cette adhésion permet d'accéder à des conditions d'achat intéressantes, notamment pour le Camping Municipal. Elle permet d'amortir et lisser les augmentations de l'énergie.

Monsieur le MAIRE précise que les achats d'électricité inférieur à 36 KVa de la Commune pourront être à terme gérés, selon l'évolution de la loi, dans un cadre départemental.

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION n° DEL_2023_027 annexée au présent PV.

3/ Décision sur l'emplacement de l'antenne pour la téléphonie mobile

Monsieur le MAIRE fait état du courrier de la PREFECTURE concernant le projet d'antenne prévu pour l'amélioration de la téléphonie mobile. La PREFECTURE préconise la parcelle n° B 2317 au lieu-dit « Les Pradets », zone de La Coste.

Au regard des risques naturels, il est possible à l'opérateur ORANGE d'implanter une antenne téléphonique à cet endroit, en réalisant en parallèle, une étude géotechnique pour adapter son projet.

Le site au milieu du Camping Municipal prévu par l'opérateur ORANGE est rejeté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- *Vu la délibération 2022-041 en date du 4 novembre 2022 qui annule le projet d'implantation de l'antenne sur le site de Latrape et qui demande à l'opérateur ORANGE le redémarrage des études sur le site du château d'eau pour la couverture du village en matière de téléphonie mobile tel que le prévoit le relevé de la réunion en Sous-Préfecture du 20 juillet 2022,*
- *Vu la délibération n° 2023-016 en date du 10 mars 2023 qui maintient la demande de la Commune d'installer l'antenne téléphonique sur la parcelle du château d'eau (parcelle n° B 2317)*
- *Vu notre demande effectuée par mail en date du 12 avril 2023 pour connaître la faisabilité de ce projet au regard du zonage règlementaire du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) auprès du SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES,*

Monsieur le MAIRE fait état de la réponse par courrier en date du 04 mai 2023 de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES concernant la faisabilité du projet :

Ce projet d'une antenne téléphonique n'est pas de nature à aggraver l'aléa « chute de pierres et de glissement de terrain » dans le PPRN.

Au regard de ces risques naturels, selon la DDT, il est possible à l'opérateur ORANGE d'implanter une antenne téléphonique dans la zone de La Coste au lieu-dit « Les Pradets », parcelle n° B 2317.

Cependant, cette opération d'implantation dans cette zone est subordonnée à la réalisation d'une étude géotechnique.

Mais l'opérateur ORANGE par l'intermédiaire de la Société AXIANS propose que l'antenne soit implantée sur le site du Camping lui-même.

Ouï cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Confirme** la demande d'implantation de l'antenne sur la zone de La Coste au lieu-dit « Les Pradets », parcelle n° B 2317.
- **Rejette** la proposition d'implantation de l'antenne par l'opérateur ORANGE sur le site du Camping.

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

Cf. la DELIBERATION n° DEL_2023_028 annexée au présent PV.

4/ Point sur le projet « City Park »

Monsieur GRANIER et Madame BACQUE font le point sur les différentes propositions techniques et tarifaires du projet « City Park ».

Ils rappellent que l'implantation du City Park est prévue sur l'emplacement des anciens terrains de tennis dans le parc thermal.

Ils indiquent que les personnes en charge de ce projet se réuniront prochainement pour affiner les diverses propositions et que les décisions seront prises après analyse des devis.

Les dossiers de subventions seront demandés aux différents financeurs après cette validation.

5/ Centrale : point sur les travaux et information sur les dossiers juridiques

Monsieur le MAIRE fait le point sur les projets et la réalisation des travaux concernant la Centrale pour 2023/2024.

Les points importants sont :

- l'amélioration de la communication entre les prises d'eau et la Centrale pour sécuriser les transmissions,
- la mise en place d'un dégrilleur électrique sur la prise d'eau du Garbet : ce projet s'inscrit dans les obligations piscicoles imposées pour l'obtention du droit d'eau,
- la reprise de béton sur les prises d'eau du Garbet et de l'Ars,
- la pose d'une passerelle métallique pour sécuriser la maintenance sur la prise d'eau du Garbet.

Information sur les dossiers juridiques :

Monsieur le MAIRE rappelle la décision de la COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL de BORDEAUX, confirmée par le CONSEIL D'ETAT de se déclarer incompétente dans l'affaire IGIC/COMMUNE.

Une procédure a été ensuite engagée par la Société IGIC auprès du TRIBUNAL JUDICIAIRE de FOIX. Tout dernièrement, le TRIBUNAL JUDICIAIRE de FOIX s'est déclaré incompétent lui aussi, la Société IGIC ne pouvant faire cet appel.

En conséquence, le TRIBUNAL JUDICIAIRE demande au TRIBUNAL DES CONFLITS de se déterminer sur la compétence des tribunaux qui devra gérer les affaires juridiques en cours de ce dossier.

L'obtention du nouveau droit d'eau et la gestion maintenant attribuée à la Commune depuis le 01 janvier 2019 restent de rigueur.

6/ Validation et composition des Commissions Communales et des comités d'exploitation

Suite au décès de Monsieur Christophe HOUDAILLE, Monsieur le MAIRE informe de la nécessaire mise à jour des Commissions Communales : **les membres suppléants passent titulaires.**

Monsieur le MAIRE précise que certaines Commissions (Comité d'Exploitation du Camping et de la Centrale, ainsi que la Commission Travaux) devront être renforcées par la présence de nouveaux membres.

7/ Tourisme : accueil et restauration

Monsieur GRANIER, Adjoint au Maire présente les candidatures relatives au projet de reprise du lieu de restauration et indique que les candidats seront reçus prochainement pour présenter en détail leur projet.

8/ Questions diverses

► Etat des lieux des cabanes pastorales

Monsieur GALIN, Adjoint au Maire insiste sur l'importance de signaler les dysfonctionnements à la fin de la saison d'estive pour anticiper les éventuelles réparations. Il précise que les cabanes sont destinées exclusivement aux bergers qui en détiennent les clés.

► **Service National Universel (SNU)**

Monsieur le MAIRE indique que le SERVICE NATIONAL UNIVERSEL s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général.

Le SNU permet aux jeunes de découvrir de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement, apprendre sur soi et sur les autres, être acteur de sa citoyenneté.

Le SNU a également pour finalités de :

- faire vivre les valeurs et principes républicains,
- renforcer la cohésion nationale,
- développer une culture de l'engagement,
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Un séjour se déroulera à AULUS-LES-BAINS, du 11 au 23 juin, une centaine de jeunes volontaires (filles et garçons) de toute la France seront accueillis au Centre de la ville de Toulouse. Egalement, il y aura la mise en place d'une cérémonie qui sera organisée par la Préfecture, le 18 juin 2023.

Monsieur GRANIER présente au Conseil Municipal la proposition d'un chantier participatif réalisable lors du séjour, émanant d'un membre de l'Association DPC.

► **Projet de canyoning sur l'Ars**

Un porteur de projet se propose de rencontrer la municipalité pour exposer **son projet d'animation de canyoning sur l'Ars**. Une réunion devrait avoir lieu fin juin.

En l'absence d'autres points, Monsieur le MAIRE remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal à 23h05.

Le Maire
Patrick BOYER

Le Secrétaire de Séance
Bernadette ROGALLE RIEU